

L'actualité du village

Chères Igonaises, cher Igonais,

Nous vous transmettons les dernières informations sur l'actualité du village, avec notamment les présentations du compte administratif 2020 et du budget primitif 2021. En cette période sanitaire compliquée, nous espérons que tout se passe bien pour vous et vos familles et nous espérons que nous pourrions retrouver rapidement une vie « normale ». Nous restons à votre écoute.

Le Maire et le Conseil Municipal.

Compte Administratif 2020

Lors du dernier Conseil Municipal du 12 avril 2021, les comptes de gestion et administratifs 2020 ont été approuvés. Les recettes de fonctionnement 2020 s'établissent à 652 644,69 €, les dépenses à 603 275,36 €, soit un excédent de fonctionnement sur l'exercice de 49 369,33 €. Le résultat cumulé s'établissant à 223 986,33 €.

Au niveau de l'investissement, peu d'opérations en 2020, malgré l'importance chiffrée du budget, dopé par l'opération de réaménagement de la dette. En effet les recettes s'établissent à 843 257,63 € et les dépenses à 752 208,87 €. Soit un excédent de 91 048,76 €. Le résultat cumulé se soldant par un déficit de 4 694,95 €.

L'année 2020 a été difficile en raison de la crise de la COVID. Sur le plan budgétaire, cette crise a induit des coûts importants en matière de produits d'entretiens, notamment pour l'école et a également limité les recettes issues des locations de salles. Cependant les charges de fonctionnement ont été maîtrisées et permettent de dégager un excédent.

Recettes et dépenses par principaux chapitres sur 3 ans :

Dépenses fonctionnement	2017	2018	2019	2020
Charges à caractère général	127 179 €	130 323 €	132 558 €	170 076 € (1)
Charges de personnel	226 306 €	223 905 €	248 230 €	213 224 € (2)
Autres charges de gestion courante	107 329 €	103 298 €	102 025 €	102 744 €
Charges financières	34 658 €	32 076 €	29 410 €	95 552 € (3)
Recettes fonctionnement	2017	2018	2019	2020
Impôts et taxes	343 513 €	382 656 €	398 300 €	408 249 €
Dotations subventions participations	105 938 €	121 271 €	115 071 €	115 595 €
Produits des services domaines ventes	61 738 €	41 144 €	54 259 €	56 037 €

(1) Les charges à caractère général ont augmenté en 2020 en raison de différents points :

- un sinistre à l'école dont les frais de réparation ont été de 18 039,69 €. Cette somme a été remboursée par notre assureur Groupama, comptabilisée en recettes de fonctionnement.
- les cotisations d'assurance prévoyance (arrêt de travail) pour notre personnel communal (9 891,48 €), payées auparavant sur une autre ligne budgétaire.
- des cotisations de 2019 payées sur le budget 2020 notamment sur les entretiens des chauffages, une convention avec un partenaire et des dépenses du budget « fêtes et cérémonies ».

(2) Les charges de personnel ont diminué en 2020, notamment du fait du non-remplacement complet des arrêts maladie.

(3) Les charges financières sont à ce niveau en 2020 en raison des indemnités de remboursement anticipé payées sur le réaménagement de prêt. Cependant ce montant d'indemnités est compensé en recette d'investissement.

En matière d'investissements, 2020 étant une année de transition, peu d'opérations avaient été programmées. Les principales dépenses « hors opérations » étant le remboursement du capital de la dette pour 58 315 € (hors opération de réaménagement) et la troisième et dernière tranche de la subvention de 35 389 € à l'office 64 pour leur acquisition du Lotissement du Gabizos, soit 11 796 €. En 2020 nous avons réalisé la réfection du parking du Maquignou et la création d'un cheminement, la création des allées du cimetière et l'acquisition des ordinateurs pour l'école publique. A noter que l'opération de refinancement de la dette permet à la commune de passer ses frais financiers de 28 000 € en 2020 à 12 700 € en 2021.

N'hésitez pas à contacter les services de la mairie

Mairie d'Igon, Place Saint-Vincent 64800 IGON - 05.59.61.23.75 / mail : mairie.igon@wanadoo.fr / www.igon-bearn.fr

Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux **FACEBOOK & INSTAGRAM**



Budget 2021

Le budget 2021 est toujours basé sur une maîtrise des dépenses, et la mise en place de projets d'investissements, afin d'accroître le patrimoine de la commune mais aussi les revenus futurs.

Les principaux projets pour 2021 sont les suivants :

- L'acquisition et la création de deux logements T4 sur le Moulin du Martinet. Le montant du budget estimé est de 435 010 € avec des subventions attendues de l'ordre de 154 000 €. Le solde étant financé par un emprunt sur 20 ans à 0,79%. L'annuité de ce crédit devrait être couverte par les deux loyers futurs.
- La première tranche de l'enfouissement des réseaux rue des Pyrénées pour un montant de 109 983 €, avec des subventions attendues de 76 566 €. Cette opération devrait s'étendre sur 3 ans avec le même niveau de subvention annuel.
- Le traitement du toit en amiante et la rénovation de la salle des sports sont estimés à 341 000 €. Nous ne pourrions réaliser ce projet que si nous obtenons au moins une enveloppe de 70% de subventions.
- Dans les opérations d'investissement plus modestes il est prévu, l'acquisition de matériel technique pour 9 000 €, un programme de voirie communale pour 25 000 €, la sécurisation des voies de circulation pour 9 975 €, l'embellissement du village (plantations, mobilier urbain) pour 18 973 €, la climatisation de la salle d'honneur de la mairie pour 3 874 €, le traitement du carrefour de l'Isarce en collaboration avec le département pour 10 000 €.

Taxe sur le foncier bâti 2021

Nous souhaitons être tout à fait transparents sur l'augmentation de 5% du taux du foncier bâti et les raisons qui nous ont poussé à prendre cette décision.

En 2021, la taxe d'habitation aura disparu pour 80% des ménages et une baisse de 30% pour les foyers restant assujettis, 65% en 2022, avant une suppression totale en 2023 pour tout le monde.

L'évolution de la taxe foncière dépend des différents taux d'imposition (part communale, part départementale, ordures ménagères, taxe Gemapi) il dépend aussi de la base d'imposition déterminée en fonction de la valeur locative de la résidence. Cette base d'imposition peut évoluer en raison de travaux réalisés pour certains ou pour tous via une indexation annuelle nationale en fonction de l'inflation. Pour 2021, cette augmentation sera seulement de 0,2%. Elle était de 1,2% en 2020 et 2,2% en 2019.

Le produit de cette taxe d'habitation est remplacé pour la commune par la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Cependant afin de calculer cette compensation, les pouvoirs publics se sont basés sur les taux de la taxe d'habitation de 2017.

Or la taxe d'habitation de notre village ayant augmentée de 16% entre 2017 et 2020, ce calcul a pour conséquence de nous faire perdre 21 873 € de recettes fiscales.

En conséquence, afin de compenser en partie cette perte, le Conseil Municipal décide d'augmenter les taxes foncières du bâti et du non bâti de la Commune de 5 %. Cette augmentation procure un gain fiscal de 12 994 € pour la commune qui ne compense qu'une partie de la perte de 21 873 €. La CCPN ayant adopté une baisse de 9% de la taxe sur les ordures ménagères. A valeur locative égale, chaque foyer contribuable à la taxe foncière, paiera en moyenne 10 € de plus par an.

Base 2020	Base 2021 (+0,2%)	Taxe Foncière 2020	Taxe Foncière 2021	Evolution annuelle
1000	1002	399,20 €	404,20 €	+ 5 €
1500	1503	598,80 €	606,30 €	+ 7,50 €
2000	2004	798,40 €	808,39 €	+ 9,99 €
2500	2505	998,00 €	1 010,49 €	+12,49 €
3000	3006	1 197,60 €	1 212,59 €	+ 14,99 €
3500	3507	1 397,20 €	1 414,69 €	+ 17,49 €
4000	4008	1 596,80 €	1 616,79 €	+19,99 €
4500	4509	1 796,40 €	1 818,89 €	+ 22,49 €

Tableau comparatif du montant de la taxe foncière entre 2020 et 2021 en fonction de la Base d'imposition (Valeur locative)

Rénovation des routes

Forts d'un constat de dégradation de nos routes sur la commune, nous avons décidé de faire appel à la technique de BLOW PATCHER. Cette technique, maîtrisée par l'entreprise intervenante LAPEDAGNE, consiste à sauvegarder une route en procédant par projection d'enrobé à l'émulsion de bitume dans des zones bien ciblées.

Cette technique, soucieuse du faible budget de nos communes, nous permet ainsi de conserver nos routes pour, espérons-le, encore quelques années.



N'hésitez pas à contacter les services de la mairie

Mairie d'Igon, Place Saint-Vincent 64800 IGON - 05.59.61.23.75 / mail : mairie.igon@wanadoo.fr / www.igon-bearn.fr

Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux **FACEBOOK & INSTAGRAM**



Goudronnage mutualisé.

En fin d'année 2020, le conseil municipal a souhaité mettre en place une solution de mutualisation destinée aux habitants désirant bénéficier d'un effet de volume au travers de travaux de goudronnage de leurs cours et allées.

Cette initiative a réuni 36 manifestations d'intérêt recensant ainsi un besoin potentiel d'environ 7900 m² de revêtement de type tri couche ou enrobé. Fort de cet engouement, 4 entreprises locales ont été consultées et mises en concurrence.

Une réunion publique dans le respect des règles sanitaires s'est tenue en date du 6 Mars 2021 durant laquelle l'entreprise EUROVIA a présenté ses modalités d'intervention auprès des personnes intéressées.

Certaines réalisations sont d'ores et déjà programmées pour ce printemps.

Rue des Pyrénées- Enfouissement des Réseaux

La Rue des Pyrénées connaîtra d'ici cette fin d'année un début de transformation au travers de l'enfouissement des réseaux Basse Tension, Télécommunication et d'Eclairage Public.

Ce projet, s'étalant du carrefour de la Rue de la Textile au carrefour de la rue de l'Ouzom, se verra réalisé en 2 voire 3 tranches de travaux afin de bénéficier au maximum des subventions accordées par le SDEPA qui sera le Maître d'Ouvrage de l'opération. Les riverains de la 1^{ère} tranche ont d'ores et déjà été contactés en vue de l'obtention de leurs autorisations pour pénétrer sur leurs parcelles pour la pose de réseaux ou de branchements. Le conseil municipal se tient à leur disposition pour tout renseignements qu'ils jugeront utiles.

Le début des travaux est espéré dans le courant du mois de septembre. L'achèvement de ces travaux d'enfouissement se traduira par la réfection définitive de la route et de ses abords.

Circulation dans le village



La vitesse et le nombre de véhicules sur certains axes restent un problème important, nous avons donc modifié la vitesse par arrêté municipal sur la route du Cassoura qui est aussi empruntée par la voie verte très fréquentée par les marcheurs et les cyclistes. Depuis le 27 avril la vitesse est limitée à 50 km/h.

Le régime de circulation de la rue de l'Ouzom est modifié. Désormais, la partie pentue qui débouche sur la rue des Pyrénées est interdite dans les deux sens aux véhicules à moteur et réservée aux piétons et aux cyclistes.

Les mêmes dispositions seront prises pour une partie du chemin de Carriu de Barbe. Un STOP sera mis en place sur la rue du Martinet pour accéder à la rue du Général de Gaulle.



Prochainement nous passerons en sens unique la rue des Pyrénées entre le château et le quartier Péfaur. Divers travaux de sécurité, sont à l'étude soit au niveau de la commune, soit en collaboration avec le Conseil Départemental pour la D938 (voie rapide) et la D35 (route d'Asson).

Vaccination Covid

Le 18 janvier 2021 les centres de vaccination ont ouvert aux plus de 75 ans. Nous avons donc adressé un courrier à chaque résident de la Commune rentrant dans cette tranche d'âge les informant de l'ouverture du Centre de Vaccination de Bénéjacq. A la suite de cette information nous avons eu des demandes et nous avons décidé de mettre en place une aide à la prise de rendez-vous.

Le 27 mars 2021 les plus de 70 ans ont eu accès à la vaccination et le même système a été mis en place à savoir courrier et prise de rendez-vous pour ceux qui le souhaitent.

Un service d'accompagnement a été proposé également aux personnes qui n'avaient pas de moyens de locomotion ou ne pouvaient s'y rendre par leurs propres moyens du fait de l'éloignement de certains centres comme Oloron, Tarbes ou Lourdes. 27 Igonaises et Igonais ont donc pu être vaccinés.

A ce jour, l'éligibilité aux vaccins a été étendue à bon nombre de personnes. Bien entendu, quel que soit votre âge, si vous êtes éligibles à la vaccination et que vous souhaitez vous faire aider pour prendre un rendez-vous, vous pouvez contacter le secrétariat de la mairie ou Arlette Hourcq au 06 88 51 96 22.

Ecole Publique Arc en Ciel – Inscriptions année scolaire 2021/2022

L'école publique accueille les enfants à partir de 3 ans, de la maternelle au CM2 sur une semaine de 4 jours. L'instruction des enfants dès l'âge de 3 ans est obligatoire, par conséquent les enfants nés entre le 1er janvier et 31 décembre 2018 devront être inscrits. Les inscriptions concernent également les nouveaux arrivants sur la commune.

Les dossiers sont à retirer dès à présent à la mairie ou téléchargeables au format PDF sur le site : ecolepubliqueigon.fr

La commune assure un service de garderie le matin et le soir, 7H30 8H35 /16H15 18H30, ainsi qu'un service de restauration. Les inscriptions à ces services se font uniquement à la mairie. N'hésitez pas à contacter le secrétariat de mairie pour toutes questions relatives au périscolaire.

Renseignements secrétariat Mairie au 05.59.61.23.75 - Messagerie : mairie.igon@wanadoo.fr

N'hésitez pas à contacter les services de la mairie

Mairie d'Igon, Place Saint-Vincent 64800 IGON - 05.59.61.23.75 / mail : mairie.igon@wanadoo.fr / www.igon-bearn.fr

Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux **FACEBOOK & INSTAGRAM**





A Igon, le Conseil municipal des enfants a été créé en 2015 et a pour mission de représenter les enfants du village en réalisant des projets concrets validés par le Conseil Municipal (des grands). Actuellement 9 enfants siègent au sein de ce conseil. Élus pour 2 années, les petits conseillers quitteront bientôt leurs fonctions pour laisser place à une nouvelle équipe. Elle sera constituée de 9 enfants des classes de CM1 et CM2 des 2 écoles primaires d'Igon (3 enfants de l'école Beau Rameau et 6 de l'école Arc en Ciel).

Cette année fut une année particulière avec « ce fichu COVID » qui a complètement chamboulé le programme des petits élus. Réunions annulées, projets inaboutis, c'est donc avec tristesse et regret que ceux qui ne pourront pas se représenter quitteront ce conseil municipal. L'équipe municipale (des grands) les remercie sincèrement pour leur travail durant ces 2 années, notamment pour leur collaboration lors de la distribution des colis des aînés ainsi que pour la création des cartes de Noël distribuées à cette occasion, elle remercie également leurs parents, qui dans l'ombre

contribuent à l'existence du CME.

Voici la liste sortante, constituée d'un petit maire, de 2 adjoints et 6 conseillers : Thalia, petit Maire – Juliette, 1 ère Adjointe – Jade, 2ème Adjointe, Adrien, Emie, Eulalie, Leedy, Alhya, Mathilde, conseillers.

Liste des candidats pour élections du 7 mai 2021: Louise, Thibo et Mathylde pour l'école Beau Rameau.

Enora, Alice, Maëlle, Julie, Gabrielle, Eulalie, Jade et Mathilde pour l'école Arc en Ciel.

Afin de les remercier pour leur implication au sein du village, et dès que la situation sanitaire le permettra, la municipalité espère rapidement organiser une réception avec les anciens et nouveaux petits élus. A cette occasion, nous remercierons Sylvie Faux qui nous aide à mettre en place ces élections et qui depuis des années encadre le CME avec rigueur et enthousiasme.

Informations diverses

- Reprise du marché des producteurs avec les beaux jours. Celui-ci se déroulera tous les 15 jours. Le premier sera organisé à la Salle des fêtes le vendredi 7 mai de 17h à 19h en raison du couvre-feu. Règles de distanciation sociale et masque obligatoires.
- Equipement de la classe des maternelles d'un Vidéo Projecteur Interactif offert par l'APE que nous remercions chaleureusement. Poursuite de l'équipement en ordinateurs de l'école installés par Sébastien, habitant de notre village que nous remercions également. Changement des chaises à la cantine (offertes à la commune) et mise en place d'un plafond dans les WC extérieurs afin de régler les problèmes d'humidité.
- Il a été décidé par le Conseil Municipal depuis le début de l'année d'organiser des binômes composés par les membres du Conseil Municipal afin d'assurer une présence dans le village et de maintenir la propreté du village. Chaque citoyen peut s'inscrire dans cette démarche s'il le souhaite.
- Un questionnaire a été transmis aux jeunes de 16 à 25 ans habitant le village afin de connaître leurs besoins sur les plans professionnels, sportifs, associatifs et culturels. Le but étant de répondre au mieux à leurs attentes. Nous ferons un retour à chacun prochainement.
- Le verger promenade touche à sa fin, une rampe d'accès a été construite par les conseillers en charge du projet. Des arbustes ont été plantés afin d'avoir une haie végétale qui viendra embellir ce lieu que nous souhaitons agréable et convivial.
- Actuellement, l'ONF effectue des travaux forestiers le long de la voie de Baburet, afin de sécuriser ce bois fragilisé par les tempêtes des diverses années et la maladie des châtaigniers. Des chemins ruraux ont été rouverts pour les balades, de façon à rendre accessible ces lieux à tout le monde, sportifs et moins sportifs. Bien sûr il est du devoir de chacun de respecter la nature.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Prenez soin de vous et de vos proches.

N'hésitez pas à contacter les services de la mairie

Mairie d'Igon, Place Saint-Vincent 64800 IGON - 05.59.61.23.75 / mail : mairie.igon@wanadoo.fr / www.igon-bearn.fr

Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux **FACEBOOK & INSTAGRAM**

